Newspapers by ancestry
https://www.newspapers.com/image/1079523775/

Downloaded on Feb 7, 2026

Air Canada crée une entreprise de services techniques

PRESSE CANADIENNE

Air Canada a mis sur pied une nouvelle division de services techniques qui, espère le transporteur, parviendra à se tailler une place sur le marché mondial en tant que centre spécialisé en maintenance, en réparation et en révision.

La société aérienne, dont le siège est situé à Montréal, a annoncé hier la création des Services techniques d'Air Canada, nouvelle entreprise intégrée qui a pour mandat d'assurer la maintenance et la réparation des quelque 240 appareils que comptent Air Canada et les Lignes aériennes Canadien International.

Environ 8000 employés sont affectés à ces services au Canada, aux États-Unis et en Europe. Les principales installations de maintenance du transporteur sont situées à Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver.

«Air Canada a investi plus d'un milliard de dollars dans son exploitation technique, au cours des ans, et s'est bâti une excellente réputation pour la qualité de ses services, autant auprès des clients internes qu'externes», a déclaré Robert Milton, président et chef de la direction d'Air Canada, par voie de communiqué.

La nouvelle entreprise doit également exécuter l'ensemble des services techniques pour des tiers dans cinq catégories de travaux de maintenance: cellules, réacteurs, composants, maintenance en ligne et aménagement intérieur.

Robin Wohnsigl a été nommé président de la nouvelle entreprise. M. Wohnsigl, qui compte 35 ans d'expérience dans le transport aérien, occupait précédemment le poste de premier vice-président, exploitation technique, à Air Canada.

EN BREF

FTQ: pour un meilleur contrôle des caisses de retraite

(Le Devoir) — La FTQ et ses syndicats affiliés entendent engager la bataille pour obtenir une plus grande participation dans la gestion et le contrôle des investissements de leurs caisses de retraite, a déclaré hier Henri Massé, président de la FTQ, à l'issue d'un colloque à ce sujet qui a réuni près de 700 délégués à Québec. L'actif des régimes complémentaires de retraite au Québec est estimé à près de 100 milliards. *«Les syndicats doivent être associés davantage à la gestion de ces régimes et au contrôle des investissements que font les caisses de retraite. La FTQ et ses syndicats affiliés souhaitent que ces investissements servent davantage à développer l'économie et l'emploi au Québec. Ils souhaitent aussi que ces investissements tiennent compte davantage de la dimension sociale et des droits des travailleurs.»*

MÊMES PROBLÈMES UNE SOLUTION LA SOLIDARITÉ
(514) 257-8711
1-888-234-8533
www.devp.org
DÉVELOPPEMENT ET PAIX

Activité anormale sur les actions

Le président de Jitec est épinglé par la CVMQ

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Un lourd verdict est tombé sur le jeune président de Jitec. La Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ) a frappé Benoît Laliberté d'un interdit d'effectuer toute opération sur les titres de son entreprise, avec prise d'effet immédiate.

On lui reproche sa «trop grande présence» dans le volume des transactions sur Jitec depuis que l'entreprise est en Bourse, un poids pouvant s'apparenter à une manipulation des cours.

«Selon les faits allégués par le directeur de la conformité et de l'application, cette décision était essentielle afin de favoriser le bon fonctionnement du marché et d'assurer la protection des épargnants contre les pratiques déloyales, abusives et frauduleuses», peut-on lire dans le communiqué de la CVMQ.

M. Laliberté est en vacances à l'extérieur du pays depuis deux semaines. Il sera de retour demain. Il pourra se prévaloir de son droit de contester cette décision vendredi prochain.

Il a cependant commenté, dans un communiqué diffusé en soirée, qu'il *«conteste la véracité de plusieurs faits allégués ainsi que le contexte présenté par la CVMQ»*. Il a notamment insisté pour dire que contrairement aux prétentions de la CVMQ *«toutes ses déclarations de transactions d'initié ont été acheminées à la CVMQ. M. Laliberté compte se présenter devant la Commission afin de contester la décision que la CVMQ a rendue* aujourd'hui (hier)*.»*

Publique depuis juillet dernier

Jitec est devenue une compagnie publique en juillet dernier, au terme d'une prise de contrôle inversée sur Mines Alta Vista, inscrite à la cote de ce qui reste de Bourse montréalaise. À ce moment-là, Jitec avait 53,8 millions d'actions ordinaires émises, dont 38,8 millions (72 %) appartenant à Benoît Laliberté.

Du nombre, 29,1 millions d'actions étaient entiercées. L'action a vite bondi pour atteindre un sommet de 11,65 $ et retomber aussi rapidement pour toucher un creux de 1,80 $.

Dans l'intervalle, le directeur de la conformité et de l'application de la CVMQ, Jean Lorrain, a observé une *«présence anormale»* de Benoît Laliberté dans les transactions. Il était tantôt acheteur, tantôt vendeur de fort volume, ce qui peut équivaloir à *«maintenir l'activité sur le titre»*, a précisé M. Lorrain, au cours d'un bref entretien.

L'enquête de la CVMQ, qui doit se poursuivre, a démontré que, depuis juillet, Benoît Laliberté a effectué des transactions sur Jitec dans cinq comptes ouverts à son nom chez différents courtiers en valeurs mobilières, et dans deux autres comptes ouverts au nom d'une compagnie à numéro, par l'intermédiaire d'une procuration qu'il détenait. De forts volumes d'actions de Jitec ont transité dans ces différents comptes. *«Les achats et les ventes effectués par Benoît Laliberté ont représenté un volume important des transactions de la Bourse de Montréal»*, a renchéri la CVMQ.

Benoît Laliberté «conteste la véracité de plusieurs faits allégués ainsi que le contexte présenté par la CVMQ»

L'organisme de réglementation reproche également au président de Jitec d'avoir omis de déclarer la totalité des actions de Jitec qu'il a achetées et vendues entre les mois de juillet et de septembre, de même que la totalité des actions qu'il a cédées ou transférées à d'autres personnes ou sociétés. *«Il est aussi en défaut de déposer auprès de la Commission ses déclarations d'initié pour toutes les transactions effectuées entre le 13 septembre et le 31 octobre 2000»*, a ajouté l'organisme.

Pour Jitec, la décision de la CVMQ contre Benoît Laliberté est un embarras qui vient s'ajouter à une série de faux pas. L'entreprise de Verdun a dû, au cours des derniers mois, s'expliquer à quelques reprises auprès des autorités de la Bourse de Montréal sur le fort volume de ses actions négociées et sur la nature des contrats qu'elle avait annoncés. Le 8 août, elle faisait état d'un contrat de 105 millions portant sur l'achat de 45 000 de ses terminaux informatiques pour PME à Canada Payphone, de Colombie-Britannique. Puis le 18 septembre, elle annonçait un contrat de 40 millions avec un consortium américain. Ces contrats, qui ont fait bondir le cours du titre, n'étaient, dans les faits, que des lettres d'intentions.

Le porte-parole de Jitec, Joseph Côté, a déploré cet événement et précise que la décision de la CVMQ était prise à l'endroit du président, qu'elle ne concernait pas directement l'entreprise. Il a ajouté que les négociations avec Canada Payphone avaient abouti sur la signature d'une entente, fin octobre.

On parle désormais d'une valeur potentielle pouvant atteindre 105 millions et pouvant impliquer jusqu'à 45 000 terminaux, a-t-il nuancé. Quant à une entente avec le consortium américain, *«nous continuons à négocier»*.

États créanciers

Le Club de Paris prône la transparence

GÉRALDINE AMIEL
AGENCE FRANCE-PRESSE

Paris — Très critiqué pour son opacité, le Club de Paris, qui réunit dix-neuf des plus grands États créanciers de la planète, fait sa révolution et prône désormais la transparence à destination du public, des ONG et des créanciers privés.

Jeudi, lors d'un discours devant l'Institut de finance international (IFI) à Paris, Jean-Pierre Jouyet, qui a pris il y a quatre mois la présidence de cette instance où se renégocient les dettes des pays émergents, a annoncé que le groupe allait créer prochainement un site Internet et donner davantage d'information sur les négociations en cours.

Le site Internet devrait ouvrir au printemps 2001, avant la réunion de printemps du Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale. Il comportera des renseignements historiques ainsi qu'un calendrier des négociations à venir.

De plus, le Club publiera désormais le résultat de ses négociations sur le montant de la dette pays par pays, l'ampleur et le calendrier d'éventuels rééchelonnements, les conditions particulières octroyées, a indiqué M. Jouyet, par ailleurs directeur du Trésor français.

Cette initiative intervient alors que le Club de Paris est la cible de multiples critiques. Jusqu'ici, il était difficile d'obtenir de l'information, tant sur les dates des réunions, l'avancée des négociations, les montants de la dette publique concernés que sur les conditions de restructuration éventuelle. Le public devait se contenter d'un maigre communiqué au lendemain de la négociation.

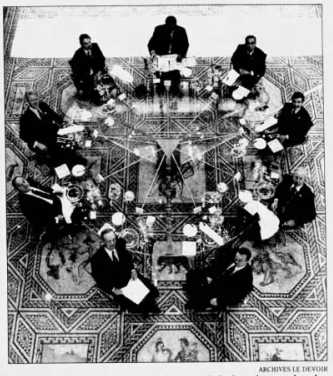

ARCHIVES LE DEVOIR

Le G8 avait annoncé en 1999 un allégement de la dette des pays les plus pauvres.

«Dans le contexte actuel d'un intérêt public grandissant en ce qui concerne l'annulation de la dette des pays les plus pauvres et l'augmentation des flux de financement privés vers les pays émergents, le Club de Paris a reçu des demandes de dialogue de la part du public en général, mais également de la part des ONG et des créanciers privés», a reconnu M. Jouyet. Les créanciers privés des pays pauvres, qui prennent une part de plus en plus importante dans l'endettement de ces États, cherchent en particulier à établir des comparaisons ou à s'inspirer des méthodes de traitement de la dette publique.

De leur côté, les organisations non gouvernementales (ONG), qui militent pour la réduction, voire l'annulation de la dette des pays pauvres, ont qualifié de *«bienvenue»* la volonté de transparence du Club. *«Il est absurde à l'entrée du nouveau millénaire de prendre de telles décisions, qui vont affecter la vie de millions de gens, derrière des portes closes»*, affirme Lucy Matthew, porte-parole de l'organisation internationale Jubilee 2000, qui milite pour l'annulation de la dette des pays pauvres.

Pour autant, cette initiative est loin de satisfaire complètement les ONG. Le Club de Paris ne dit pas s'il publiera les comptes rendus des négociations. Or les informations qu'il choisira de diffuser *«ne rendront pas forcément les créanciers responsables de leurs décisions»*, selon l'association Jubilee 2000, qui voudrait pouvoir saisir la justice contre les décisions des instances financières internationales. De plus, les associations réclament une place d'observateur au sein des réunions, que les ministres de certains pays, venus à Paris renégocier leur dette, décrivent comme une épreuve difficile. *«On leur demande de présenter leur dossier, puis ils doivent quitter la pièce. Les créanciers se réunissent et prennent leur décision et les ministres des Finances sont ensuite réintroduits pour se voir présenter la décision finale»*, explique Lucy Matthew. *Négocier avec le Club de Paris peut être une expérience humiliante.»*

Une entreprise développera et fabriquera des panneaux solaires à Montréal

Les Technologies globales IC va investir 2,4 millions dans de nouvelles installations

MARIE TISON
PRESSE CANADIENNE

Pour la première fois, une entreprise canadienne développera et fabriquera au pays des panneaux solaires destinés aux consommateurs.

Jusqu'à tout récemment, la compagnie Les Technologies globales ICP, de Montréal, importait des produits d'énergie solaire. Elle a décidé d'investir 2,4 millions dans un nouveau centre de développement et de fabrication dans la métropole québécoise, ce qui devrait entraîner la création de 76 emplois permanents au cours des deux prochaines années. *«En fait, nous croyons pouvoir en créer davantage, mais je préfère être prudent dans mes prévisions»*, a déclaré le président d'ICP, Sass Peress, dans le cadre d'une conférence de presse hier matin.

L'entreprise, qui comptait 15 employés au début de l'année, en emploie maintenant 33.

Le gouvernement québécois, par l'intermédiaire d'Investissement Québec, a promis une contribution de 490 000 $ au chapitre des immobilisations et de la création d'emplois. *«Ce support de démarrage permettra d'établir à Montréal une capacité de recherche et de production à la fine pointe de la technologie»*, a déclaré M. Peress. *En fait, nous témoignons ici de la naissance d'une industrie solaire au pays.»*

ICP se spécialise dans les produits destinés aux consommateurs. Ces produits vont de petits systèmes servant à recharger les piles AA à de plus gros systèmes qui permettent de fournir de l'énergie à un chalet ou à un bateau.

M. Peress a affirmé que l'entreprise introduira 10 nouveaux produits sur le marché au cours de la première moitié de l'année prochaine. Déjà, ICP détient des brevets au Canada, aux États-Unis et en Angleterre, et entend en obtenir d'autres ailleurs dans le monde.

M. Peress a indiqué qu'il ne suffisait pas de présenter un produit «vert», une forme d'énergie renouvelable, pour obtenir du succès. *«Nous devons résoudre un problème»*, a-t-il expliqué. *Ainsi, nous proposons des produits qui résolvent des problèmes de mobilité.»*

ICP vise donc surtout les marchés du camping et de la navigation. L'entreprise prévoit exporter 90 % de sa production vers les États-Unis, l'Allemagne, le Japon et l'Australie.

Le vice-premier ministre du Québec, Bernard Landry, s'est dit très heureux d'utiliser l'argent des contribuables québécois pour appuyer un jeune entrepreneur comme M. Peress. *«Nous assistons à l'épanouissement d'une entreprise qui a déjà commencé à s'illustrer dans les secteurs qui font la force extraordinaire de la nouvelle économie québécoise. Au niveau de l'entreprise, ça comble des espoirs et des attentes.»*

L'ambassadeur de Croatie au Canada a assisté à la conférence de presse hier.

M. Peress a raconté qu'il y a plusieurs années, son entreprise s'était mise à la recherche de gens à travers le monde qui avaient des capacités particulières dans le domaine de l'énergie solaire. *«Par hasard, nous sommes tombés sur une société en Croatie, un centre de recherche qui, en faisant des partenariats avec des Américains et des Russes, avait pu prendre le meilleur des deux et combiner ça pour créer des technologies assez avancées. Nous avons créé une alliance stratégique avec ce centre de recherche.»*

IDÉ
Institut de Design Montréal
360, rue Saint-Paul Est
Marché Bonsecours (niveau 3)
Montréal (Québec)
Canada H2Y 1H2
Téléphone : (514) 866-2436
Télécopieur : (514) 866-0881
Courriel : idm@idm.qc.ca
Site Web : http://www.idm.qc.ca

Concours Les Prix de L'Institut de Design Montréal 2001 : 55 000 dollars en prix

Le concours *Les Prix de l'Institut de Design Montréal 2001* souligne l'excellence en design. Il est organisé en collaboration avec les associations professionnelles (**ADIQ**, **SDID**, **SDGQ**) et avec l'appui des associations d'affaires (**ADRIQ**, **AFMQ**, **CESAM**) ainsi que des partenaires principaux : **Développement économique Canada** et le **Ministère des Affaires municipales et de la Métropole**.

Des prix d'une valeur totale de 55 000 $ seront accordés aux lauréats, dont un **Grand Prix** de 25 000 $ attribué au designer du meilleur produit ou projet, toutes catégories confondues, et une somme de 5 000 $ remise au gagnant de chacune des catégories.

Chaque lauréat bénéficiera du privilège d'associer **«Les Prix de l'IDM»** à la publicité de son projet et à celle de son entreprise.

ADMISSIBILITÉ
Tout produit ou projet de design réalisé et complété au Québec depuis décembre 1998 par un designer, un partenariat entre un designer et une entreprise ou une entreprise possédant un service intégré de design. Un candidat peut soumettre plusieurs produits ou projets dans une ou plusieurs catégories.

Pour vous inscrire, communiquez avec Corinne Bergeron au **(514) 866-2436, poste 28**

CATÉGORIES
1. Produits de consommation grand public
2. Produits spécialisés
3. Design d'intérieur
4. Projets multidisciplinaires
5. Design graphique
6. Design et nouvelles technologies

DATE DE TOMBÉE
Les formulaires de mises en candidature devront être retournés à l'IDM au plus tard **vendredi 26 janvier 2001, à midi.**

CRITÈRES D'ÉVALUATION
1. Innovation
2. Esthétique
3. Facteurs humains
4. Technologie
5. Considérations écologiques
6. Appréciation générale

PARTENAIRES PRINCIPAUX
Développement économique Canada
Ministère des Affaires municipales et de la Métropole
COLLABORATEURS SPÉCIAUX
Association des designers industriels du Québec
Société des designers graphiques du Québec
Société des designers d'intérieur du Québec

Copyright © 2026 Newspapers.com. All Rights Reserved.